

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 3 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trois mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués le vingt-quatre février conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle des fêtes Bernard Martin située rue Jean Jaurès à Garennes sur Eure.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre GATINE, Maire, Monsieur Daniel DOUARD, 1^{er} adjoint, Mme Martine LEPETIT, 2^{ème} adjointe, M. Thierry MARTIN, 3^{ème} adjoint, M. Jean-François BOURGOIN, Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS, M. Gilbert LETENNEUR, Mme Catherine BARBEY-LECOMTE, Mme Nadine PAUL, M. Gilbert GENESTE, M. Franck FERREIRA, M. Jocelyn CHARRON, M. Guillaume DOUARD conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS ET AYANT DONNÉS PROCURATIONS :

Mme Sophie LECOINTRE à M. Gilbert GENESTE,
M. Arnaud BABY à M. Daniel DOUARD,
Mme Coralie COLLIN-EMERY à Mme Martine LEPETIT,
Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA à Mme Nadine PAUL,
Mme Estelle THURET-LE FLOCH à M. Jean-François BOURGOIN.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Kendy SAUTRON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Martine LEPETIT.

ORDRE DU JOUR

Administration générale

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} décembre 2022
- 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2023
- 3 - Informations sur les décisions prises par le maire du 1^{er} janvier 2023 au 24 février 2023 dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Commande publique

- 4 – Approbation du bilan du service de la restauration scolaire – année scolaire 2021/2022
- 5 – Proposition d'une convention d'indemnisation en application de la théorie de l'imprévision au profit de CONVIVIO HR

Finances locales

6 – Proposition de verser une contribution au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) pour venir en aide aux victimes de séisme en Turquie

7 – Demandes de fonds de concours auprès de l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE :

- Réhabilitation du terrain de football
- Remplacement d'une bouche d'incendie à l'angle de la rue Anatole France et la rue du Frémont
- Acquisition d'un ordinateur portable pour la médiathèque

Comptes rendus divers

Informations de Monsieur le Maire

Questions écrites

Questions orales (conformément au règlement intérieur : 2 questions par conseillers municipaux)

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20h12.

Monsieur le Maire informe que la séance du Conseil Municipal fait l'objet d'un enregistrement audio pour permettre une bonne transcription du procès-verbal et d'un enregistrement vidéo en direct sur Facebook.

Monsieur le Maire est désigné président de séance.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de désigner un(e) secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2125-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Martine LEPETIT a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

La secrétaire de séance sera assistée de Madame Paola CHAVOIX, secrétaire générale.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux ce qui amène à :

<i>Nombre de conseillers en exercice</i>	19
<i>Nombre de présents</i>	13
<i>Nombre de procurations</i>	5
<i>Nombre de votants</i>	18

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à Madame Martine LEPETIT, secrétaire de séance, de valider le quorum.

N° 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2022

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

M. le Maire expose :

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2022 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à cette séance afin d'en prendre connaissance et d'y apporter des observations ou des corrections.

Avez-vous des observations ?

Mme Nadine PAUL : On avait demandé un rectificatif qu'on n'a pas eu.

Mme la secrétaire générale : Nous nous sommes entretenues à ce sujet au téléphone, les rectificatifs étaient dans un mail qui n'est pas passé. Je les ai avec moi, je vous les montre, le procès-verbal a été rectifié.

Mme Nadine PAUL : cela m'embête de signer un document sans avoir vu les rectificatifs.

M. le Maire : considérant qu'aucune autre observation n'est formulée, je vous demande d'approuver ledit procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

N° 2 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

M. le Maire expose :

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2023 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à cette séance afin d'en prendre connaissance et d'y apporter des observations ou des corrections.

Avez-vous des observations ?

Considérant qu'aucune autre observation n'est formulée, je vous demande d'approuver ledit procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

N° 3 – INFORMATION DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2023 AU 24 FÉVRIER 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Un tableau a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à la séance.

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des décisions prises par délégation :

N° DÉCISION	DATE	OBJET	MONTANT TTC
D-2022/01	21/02/2023	Contrat de maintenance prévention avec TELEDYNE OLDHAM SIMTRONICS pour assurer une révision annuelle des capteurs de gaz pour l'école élémentaire Duflot	586,67/an
D-2022/02	21/02/2023	Convention avec l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE pour la mise à disposition d'accompagnants à bord des véhicules de transport scolaire - année scolaire 2022/2023	Remboursement de 2 880 €/an
D-2022/03	21/02/2023	Contrat de maintenance avec la société EPB pour assurer une prestation de révision annuelle de la chaudière de la salle des fêtes	228,96 €/an
D-2023/04	21/02/2023	Contrat de maintenance avec la société EPB pour assurer une prestation de révision annuelle des urinoirs de la salle des fêtes	540 €/an
D-2023/05	21/02/2023	Contrat de maintenance avec la société EPB pour assurer une prestation de révision annuelle du système de ventilation de la salle des fêtes	388,80 €/an

Mme Nadine PAUL : Pour le remboursement de 2880 €, cela concerne l'année de septembre à juin ?

M. le Maire : En effet, cela concerne l'année scolaire 2022/2023.

Mme Nadine PAUL : pourquoi la somme de 2880 € ?

M. Daniel DOUARD : C'est un forfait qui a été établi pour l'ensemble de toutes les mairies sur une moyenne pour les accompagnants lors de transport d'élèves de maternelle. C'est un tarif fait par l'Agglo pour toutes les communes.

Mme Nadine PAUL : Ça fait une belle remise par rapport à avant.

M. le Maire : avant il n'y avait rien, cela est nouveau.

M. Jocelyn CHARRON : C'est une prestation que nous avons réalisée et payée ?

M. le Maire : oui.

Je vous demande d'en prendre acte.

RECTIFICATION HORS SEANCE

Depuis 2019, une convention est établie chaque année entre la commune et l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE pour que du personnel soit mis à disposition dans les bus qui assurent le transport scolaire des élèves de maternelle.

L'agglomération rembourse ces frais sous la forme d'une somme forfaitaire. Cette somme a déjà fait l'objet de plusieurs révisions.

N° 4 - APPROBATION DU BILAN DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Un exemplaire du bilan a été adressé aux membres du Conseil Municipal avec la convocation.

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la délégation de service public conclue avec CONVIVIO HR pour la gestion de la restauration scolaire, celui-ci doit présenter à chaque fin d'année scolaire, un bilan d'exploitation.

Le bilan pour l'année scolaire 2021/2022 a été présenté en commission des services publics locaux qui s'est tenue le 16 janvier 2023. Les membres de la commission des affaires scolaires ont été conviés à cette réunion.

Globalement, il en ressort que la commune et le délégataire entretiennent de bonnes relations.

La confection des repas sur place assure une bonne qualité des repas.

CONVIVIO HR respecte toutes les conditions fixées dans le contrat de délégation de service public.

Madame Corinne DUROVRAY-MOLINA et Monsieur Jean-François BOURGOIN s'étaient interrogés sur les montants des frais de siège et d'exploitation qui paraissaient un peu élevés pour notre restaurant scolaire. Après avoir interrogé le directeur régional de CONVIVIO HR, il nous a confirmé qu'il s'agissait des quoteparts pour notre restaurant scolaire.

Les membres de la commission des services publics locaux ont validé le bilan de la restauration scolaire pour 2021/2022.

Je vous demande donc à votre tour d'approuver ce bilan.

Délibération n° 2023-06

Vu la délégation de service public accordée à CONVIVIO HR pour la gestion de la restauration scolaire pour une durée de 3 ans à compter du 31 août 2021,

Vu le bilan de l'année scolaire 2021/2022 présentée par CONVIVIO HR,

Vu la présentation de ce bilan auprès des membres de la commission des services publics locaux réunie le 16 janvier 2023,

Considérant qu'aucune observation particulière n'a été formulée,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le bilan de la restauration scolaire de l'année 2021/2022 présenté par CONVIVIO HR.

N° 5 - PROPOSITION D'UNE CONVENTION D'INDEMNISATION EN APPLICATION DE LA THÉORIE DE L'IMPRÉVISION AU PROFIT DE CONVIVIO HR

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Un exemplaire de la convention a été adressé aux membres du Conseil Municipal préalablement à la séance.

Monsieur le Maire expose :

Par courrier reçu en Mairie le 17 octobre 2022, le délégataire CONVIVIO HR m'a fait savoir qu'il devenait impossible de continuer à assurer le service de restauration scolaire dans les conditions économiques actuelles.

En effet, depuis la crise COVID et la guerre en UKRAINE, une pénurie d'un grand nombre de produit du quotidien a été constatée. Cela a engendré une inflation qui n'a pas cessé d'augmenter au fil des mois.

De ce fait, le délégataire a sollicité la commune pour revoir les conditions tarifaires du prix du repas.

Pour rappel, le prix du repas a déjà été augmenté en septembre 2022 conformément aux conditions tarifaires du contrat de délégation du service public.

Le prix actuel du repas enfant est de 3,87 € TTC. Le délégataire a proposé d'augmenter ce tarif de + 0,21 € TTC ce qui amènerait le prix du repas à 4,08 € TTC.

Cette demande a été présentée aux membres des commissions des services publics et des affaires scolaires réunis le 16 janvier 2023.

Afin de ne pas pénaliser les budgets des familles, j'ai proposé que les 0,21 € TTC soient pris en charge par la commune.

Par circulaire ministérielle du 30 mars 2022, Monsieur le Premier Ministre a affirmé que compte tenu du contexte économique qui a des conséquences sur le prix des commandes publiques, il est possible de revoir les modalités d'exécution des marchés publics.

Le dispositif permet de mettre en œuvre la théorie de l'imprévision.

Cette théorie de l'imprévision permet à la commune de reconnaître les hausses de tarifs et de pouvoir prendre en charge ces augmentations.

La mise en œuvre de la théorie doit réunir 3 conditions :

- L'imprévision,
- L'extériorité de l'élément aux parties du contrat,
- Le bouleversement de l'économie du contrat.

De ce fait, je vous propose de prendre en charge sur le budget communal la part des 0,21 € TTC par repas facturé par le délégataire depuis le 1^{er} novembre 2022 et jusqu'au 7 juillet 2023.

La convention qui actera cette prise en charge financière a été soumise au délégataire qui l'a validée.

M. le Maire : Nous sommes sur un montant d'un peu moins de 5000 €. La commission a pensé qu'il ne fallait pas faire subir cette augmentation aux familles. Certainement, lorsque nous allons devoir augmenter le tarif au mois de septembre prochain, les 0,21 €, on va les avoir mais ce sera dans le contrat.

Mme Nadine PAUL : Le contrat CONVIVIO va jusqu'à quand ?

M. le Maire : C'est un contrat de 3 ans donc jusqu'en 2024. Nous avons encore une année scolaire après l'année courante. Il y a un coefficient de révision annuelle mais dans le cas présent, nous sommes en dehors de ce coefficient de révision.

Cette solution vous semble-t-elle convenir ? cela me semble le plus honnête vis-à-vis des familles.

M. Guillaume DOUARD : Dans l'article 1, au 2^e paragraphe, il est indiqué « dans ce cas, l'acheteur remplit les conditions pour bénéficier d'une indemnité » mais je pense qu'il y a une erreur de frappe, il ne s'agit pas de l'acheteur mais du titulaire, l'entreprise CONVIVIO.

Mme la secrétaire générale : Nous allons modifier et indiquer « délégataire ».

Délibération n° 2023-07

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'indemnisation en application de la théorie de l'imprévision avec CONVIVIO HR, délégataire de la restauration scolaire.

VALIDE le versement de l'indemnité de la théorie de l'imprévision pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 7 juillet 2023.

DIT que les crédits budgétaires seront prévus au Budget Primitif 2023.

N° 6- PROPOSITION DE VERSER UNE CONTRIBUTION AU FONDS D'ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR VENIR AUX VICTIMES DE SÉISME EN TURQUIE

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Une note de présentation a été remise aux Conseillers municipaux préalablement à la séance.

M. le Maire expose :

Le 6 février dernier, de violents séismes ont frappé la TURQUIE et ont fait de nombreuses victimes.

Le FACECO permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde.

Suite à l'appel lancé aux collectivités par le ministère des affaires étrangères pour contribuer financièrement à ce fond, je vous propose d'allouer une somme exceptionnelle pour soutenir les populations de TURQUIE.

Le FACECO permet de mieux encadrer les subventions.

Nous avons déjà versé des subventions pour l'Ukraine et les sinistrés des Alpes Maritimes.

Quelle somme proposez-vous ?

M. Guillaume DOUARD : On avait donné combien pour l'Ukraine ?

M. le Maire : On avait donné 1000 €. Je pense qu'on peut faire cet effort.

M. Daniel DOUARD : Si toutes les communes faisaient comme nous, ce serait bien.

M. le Maire : je mets au vote le montant de 1000 €..

Délibération n° 2023-08

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le séisme du 6 février 2023 a fait des victimes en TURQUIE,

Vu le mode d'emploi diffusé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE de contribuer au FACECO pour soutenir les populations victimes en TURQUIE en versant une aide exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.

PRÉCIDE que cette somme sera prévue au Budget Primitif 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les modalités et à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

N° 7 – DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS – ANNÉE 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

M. le Maire expose :

Afin de programmer des dépenses sur le budget primitif 2023 avant son vote, je vous propose de réaliser les travaux/acquisitions suivants :

- Réhabilitation du terrain de football : 22 600 € HT
- Le remplacement de la bouche d'incendie se situant à l'angle de la rue Anatole France/rue du Frémont : 2 900 € HT
- L'acquisition d'un ordinateur portable pour la médiathèque : 1 200 € HT

Je vous demande donc de vous prononcer sur :

- L'engagement de ces dépenses,
- De m'autoriser à signer les devis correspondants,
- De m'autoriser à solliciter des fonds de concours auprès de l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE.

M. Jocelyn CHARRON : Un ordinateur portable à 1200 € est un ordinateur professionnel.

M. le Maire : nous avons sollicité plusieurs devis.

M. Jocelyn CHARRON : Il y a peut-être un service avec.

M. le Maire : Il y a un logiciel spécial prévu pour la bibliothèque. Il va servir à gérer les sorties et à effectuer des tâches bien précises, il faut être en adéquation avec la bibliothèque d'Evreux.

Mme Nadine PAUL : C'est en plus de l'ordinateur qui est à la bibliothèque ? C'est pour se déplacer ?

M. le Maire : Oui quand elle va faire les échanges sur Évreux.

M. Jocelyn CHARRON : Avec ce prix, les logiciels sont intégrés ?

M. le Maire : En effet. C'est la somme globale avec ce fameux logiciel qui coûte 200 ou 250 €.

M. Jocelyn CHARRON : Cela coûte cette somme tous les ans ou il s'agit d'un achat unique ?

M. le Maire : En effet, il faut le renouveler tous les ans.

Mme Nadine PAUL : Pour les fonds de concours, on est obligé d'attendre le retour ?

M. le Maire : Non. Il y a une nouvelle réglementation, c'est-à-dire que dès qu'on a validé les travaux et que l'on est prêt pour les lancer, nous devons saisir la demande sur une plateforme dédiée. Dès réception de l'accusé de réception du dépôt du dossier, il est alors possible de signer le devis.

Mme Nadine PAUL : Si ce n'est pas validé au bout du bout, c'est donc la commune qui paye l'intégralité ?

M. le Maire : Non, Le principal, c'est de ne pas signer le devis de cet achat tant que nous n'avons pas obtenu l'accord d'EPN. Supposons que ce soir, nous soyons d'accord pour réaliser les travaux du terrain de football, ainsi que de même pour les autres travaux. Dès lundi, les demandes seront effectuées auprès d'EPN. Une fois que la demande est validée par EPN, il sera possible d'engager la dépense et de commander les travaux. En principe, toutes les demandes sont acceptées tant que l'enveloppe budgétaire de 2 millions d'euros n'est pas attendue.

Mme Nadine PAUL : C'était ma question. On est sûr qu'à partir de lundi les travaux pour le terrain de foot peuvent être commencés ?

M. le Maire : Non, il faut avoir le retour de l'EPN. Dans les 15 jours, je pense qu'on aura le feu vert. Ça ne sera pas délibéré à l'EPN tant qu'ils n'auront pas fait leur budget néanmoins on aura leur aval.

Mme Nadine PAUL : Puisqu'on parle du terrain de foot, on est quand même sur un timing très serré pour pouvoir reprendre les entraînements au mois d'août, est-ce que ça veut dire que si les travaux commencent début avril, on peut estimer que ce sera prêt pour le mois d'août ? Il faut que les gens le sachent.

M. le Maire : Je ne sais pas, cela va dépendre des conditions d'implantation de la pelouse mais ça veut dire que là, nous sommes début mars, si on accepte aujourd'hui de demander le fonds de concours, je pense que dans les 15 jours qui suivent, cela sera validé et nous pourrons alors démarrer la réhabilitation du terrain de foot.

Mme Nadine PAUL : Je vais en parler parce qu'on m'a demandé de le dire, au-delà du handicap de ne pas avoir pu s'entraîner à Garennes pour le football, il y a aussi un déficit de recette sur la buvette, c'est bête à dire mais ça ne peut pas se mettre en place ni à Bueil, ni à Breuilpont parce qu'il n'y a pas la possibilité de le faire sur ces 2 terrains donc ça va faire plus d'un an, un an et demi qu'il y a aussi un déficit de ce côté-là.

M. le Maire : Il y a une saison qui est blanche.

Mme Nadine PAUL : C'est aussi une perte pour l'association de ce côté-là. Il faudra bien qu'on arrive, je ne sais pas s'il y a un moyen de faire accélérer, peut-être dire à EPN que le démarrage des travaux est vraiment très urgent pour que ça puisse s'enclencher.

M. le Maire : On ne pouvait pas faire la pelouse avant le printemps.

Mme Nadine PAUL : Je sais bien mais maintenant qu'on s'est vu plusieurs fois en commission, on a validé, on s'est un peu mis d'accord, finalement on est arrivé à quelque chose, ça serait bien aussi que ça s'enclenche après.

M. le Maire : On va enclencher les travaux au plus vite.

M. Jean-François BOURGOIN : Justement j'allais rester sur le terrain de foot. On ne peut pas, avec ce nouveau système, ajouter la pompe pour que ce soit global ?

M. Daniel DOUARD : Justement j'allais répondre sur le sujet. Effectivement il y a eu un changement, avec Thierry on en parlait en réunion entre nous, que les demandes de subventions étaient très longues et aujourd'hui c'est vrai que tout augmente à une vitesse phénoménale et qu'on perd beaucoup d'argent en attendant. Au sein d'EPN – dont je fais partie – au bureau on a décidé, à partir du 1^{er} janvier et malheureusement pas avant, dès lors que la demande est déposée, c'est-à-dire qu'elle est passée au conseil municipal – comme on le fait ce soir – et qu'elle est acceptée et envoyée à l'EPN, aussitôt on peut signer les marchés. Tous les marchés signés avant ne peuvent pas, ce n'est pas possible. Avant, il fallait attendre que ça passe en conseil communautaire, c'est-à-dire comme le conseil municipal aujourd'hui, pour qu'effectivement ça soit accepté.

M. Gilbert GENESTE : C'est au 1^{er} janvier 2024 ?

M. le Maire : Non, 2023.

M. Daniel DOUARD : Comme c'était pressé, on a fait très vite pour demander la pompe et le reste, résultat, ça a été avant et ce n'est pas passé au conseil communautaire. Ça ne peut donc pas être pris en charge mais à côté de ça, le terrain peut être pris en charge puisqu'on demande aussitôt. Je tenais à vous préciser que dorénavant les normes ne sont plus les mêmes et on va gagner beaucoup de temps.

M. Jean-François BOURGOIN : J'ai vu qu'il y a pas mal de communes qui demandent déjà, en fonds de concours, les décorations de Noël. On aurait peut-être intérêt à se positionner.

M. Daniel DOUARD : Toutes les demandes peuvent être faites dès lors qu'elles passent au conseil municipal.

M. Jean-François BOURGOIN : néanmoins moins on attend et mieux c'est.

M. le Maire : On va le voir avec le prochain budget. On a une bonne liste.

M. Jean-François BOURGOIN : Le service technique a demandé un ordinateur, je vous le rappelle.

Mme la secrétaire générale : Il n'y a pas Internet.

M. Jean-François BOURGOIN : Ils n'ont pas besoin d'Internet, c'est pour stocker un certain nombre de choses.

Mme la secrétaire générale : Ils n'ont pas fait la demande en mairie, je ne suis pas au courant.

M. le Maire : On va voir dans le prochain budget.

M. Jean-François BOURGOIN : Ils pourraient peut-être récupérer celui de la bibliothèque.

M. le Maire : On ne remplace pas, c'est un complément.

M. Jean-François BOURGOIN : Alors c'est très cher pour ce que c'est.

Mme la secrétaire générale : Non, il n'y a pas que le portable.

M. le Maire : On a expliqué qu'il y avait un logiciel qui coûte entre 250 et 300 €.

Mme la secrétaire générale : Il y a également le paramétrage à prendre en considération, tout est compris.

M. le Maire : On verra lors du budget 2023, si le service technique demande un ordinateur.

M. Franck FERREIRA : Pour la réfection du stade, quelle l'entreprise a été choisie ?

M. le Maire : C'est l'entreprise LAMIER qui s'est aligné au prix de 22 600 €.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : Actuellement, il n'y a pas d'ordinateur à la médiathèque ?

M. le Maire : Il y a un ordinateur fixe mais pas de portable.

Délibération n° 2023-09

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE le principe de réaliser les travaux/acquisitions suivantes :

DÉCIDE de retenir les devis afférents à ces travaux/acquisitions.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

AUTORISE le Maire à solliciter des fonds de concours auprès de l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE.

DIT que les crédits budgétaires seront prévus au Budget Primitif 2023.

N° 8 - COMPTES RENDUS DIVERS

M. le Maire : Tous ces documents sont consultables en Mairie et peuvent vous être transmis par mail selon votre demande.

➤ comptes rendus du SIAEVE des séances des 11 janvier et 1^{er} février 2023

M. le Maire : une commission de délégation de services publics a été créée. La dernière fois, nous avons voté le budget mercredi, un mois avant nous avons fait le débat d'orientation budgétaire qui est sur les mêmes données qu'habituellement. On prévoit autour de 500 000 € de changements de canalisations, à part l'inflation, l'eau ne devrait pas augmenter de plus de 0,03 à 0,04 € par mètre cube.

N° 9 – INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

➤ Réhabilitation de la mairie :

Lancement du marché à procédure adaptée pour choisir un architecte

Le marché a été mis en ligne sur une plateforme dématérialisée le jeudi 2 mars.

Les architectes disposent d'un délai de 21 jours pour déposer leurs offres.

La commission d'appel d'offres devra être réunie pour examiner les candidatures.

➤ Groupe de travail du moulin :

Accord de principe pour vendre le site industriel du moulin en deux parties :

1^{ère} partie : le bâtiment et le terrain situé autour

2^{ème} partie : le terrain constructible

La proposition de division en deux lots sera proposée à la prochaine séance du conseil municipal.

M. le Maire : Nous avons commencé à travailler et un prix de vente a été estimé à 225 000 € avec un cahier des charges pour aménagement des logements de standing même si ce n'est pas facilement évaluable. Il existe 3 critères, le standing, le haut standing et le très haut standing. Nous espérons trouver des acquéreurs qui ne vont pas nous faire des logements de 25 m².

M. Gilbert GENESTE : On garde les îles ?

M. le Maire : Pour les îles, on ne sait pas encore. La parcelle que tu évoques n'est pas une île, une île est entourée d'eau. Il faut prévoir de diviser la parcelle correspondante et cela n'est pas possible. Ce n'est pas une île mais une presqu'île. En ce moment, nous avons des avis contradictoires, quand nous devons conserver la parcelle complète car il faut conserver un accès pédestre or là, si nous vendons cette parcelle en deux parties, il n'y a plus d'accès. Nous attendons une confirmation d'un urbaniste.

M. Gilbert GENESTE : Quand on a une île, on n'a pas d'accès.

M. le Maire : Là, ce n'est pas une île. Il n'y a pas d'eau entre le terrain qu'on vend, ce n'est pas une île mais une presqu'île.

Mme Nadine PAUL : Comme on a longuement discuté là-dessus en commission sur le moulin et qu'on n'était pas tous d'accord, quand tu auras les réponses de l'urbaniste, on pourra se revoir ?

M. le Maire : Bien sûr.

Mme Nadine PAUL : Parce que la discussion qu'on a eue, il s'agissait d'un prix de 225 000 € uniquement pour la bâtisse et sans cette parcelle. Je pense donc qu'avant de prendre une décision pour le mettre en vente et passer un mandat, il faut absolument qu'on se revoie pour parler de ce point-là.

M. le Maire : De toute façon ça passera au conseil municipal. Je donne juste l'avancement.

Mme Nadine PAUL : Tu auras une réponse quand ?

M. le Maire : Je ne sais pas, tout ce qui est administratif ne vient pas vite.

M. Gilbert GENESTE : Selon ce qui se fait, il faut qu'on soit averti.

M. le Maire : De toute façon on ne peut pas faire sans délibération. Nous organiserons une réunion du groupe de travail.

M. Daniel DOUARD : Le problème est qu'avant de demander au géomètre de faire le bordage, la division officielle avec des numéros, il faut qu'on soit sûr que ce soit réalisable pour ne pas avoir de soucis ensuite.

Mme Nadine PAUL : Les personnes qui s'étaient manifestées ne sont pas à nouveau manifestées depuis notre entrevue ?

M. le Maire : Non, il n'y a pas eu de fuite.

Mme Nadine PAUL : Avec un prix affiché, il n'y a pas eu de fuite ?

M. le Maire : On ne l'a pas affiché sur la porte de la mairie.

Mme Nadine PAUL : Cela se dit et cela se sait.

➤ **Recrutement de Mme Mélissa TRINQUÉ** en qualité d'adjoint territorial, stagiaire, à compter de lundi 6 mars, pour remplacer un agent du service technique qui part à la retraite au 1^{er} avril 2023

➤ **Prochaines commissions :**

- Travaux : Le 20 mars 2023 à 18h30
- Finances : Le 24 mars 2023 à 18h30
- Conseil Municipal (vote du budget) : Le 14 avril 2023 à 20h

M. le Maire : Le comité des fêtes de Garennes tiendra son AG extraordinaire – ça fait 3 ans qu'on ne l'a pas faite – le vendredi 17 mars, à 20 heures, dans cette salle.

N° 10 – QUESTIONS ECRITES

QUESTIONS ÉCRITES DE MME NADINE PAUL POSEES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2023

Les réponses apportées ont été rédigées en collaboration avec Monsieur David POLLET, Chef de la Police municipale pluri-communale.

La commune a été autorisée à installer un système de vidéoprotection par arrêté préfectoral n° D3 BPA 19 0291 du 11 juin 2019 et pour une durée de 5 ans.

L'autorisation concerne l'installation de caméras à l'intérieur de 5 périmètres délimités géographiquement par les adresses suivantes :

- ✓ Périmètre n° 1 : intersection rue Marie Curie / rue Aristide Briand
- ✓ Périmètre n° 2 : intersection rue Anatole France/rue des Plantes
- ✓ Périmètre n° 3 : intersection rue Marie Curie/rue du Pré Madame
- ✓ Périmètre n° 4 : intersection rue Aristide Briand/rue Victor Hugo
- ✓ Périmètre n° 5 : impasse du Ru (stade)

▪ **Pourriez-vous nous rappeler la procédure de visionnage des images des caméras ? Qui peut les visionner ? Combien de temps sont-elles conservées ?**

Le Maire, le 1^{er} adjoint, le chef de la police municipale et les agents de maintenance de la société ALVISYS sont autorisés à visionner les images. Les images peuvent être extraites que dans le cadre d'une enquête judiciaire et sous réquisition judiciaire émanant des forces de sécurité de l'État (Police nationale et Gendarmerie Nationale).

La traçabilité des visionnages des images est obligatoirement consignée dans un registre tenu en Mairie.

Les enregistrements sont détruits dans un délai maximum de 30 jours sauf en cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire. Une fois effacé, les enregistrements ne sont plus récupérables.

▪ **En cas de tentative de cambriolage ou d'effraction ou de détérioration sur terrain privé, est-ce au propriétaire ou locataire de demander le visionnage des images ou est-ce fait automatiquement par la gendarmerie ou la police municipale ou le maire ?**

En cas d'infraction, les images ne sont pas accessibles aux victimes. Les images demeurent uniquement accessibles aux militaires de la gendarmerie à condition qu'une plainte ait été déposée par la victime. Dans ce cas, l'agent enquêteur formulera une réquisition judiciaire pour disposer des images.

▪ **Qui décide ou qui a décidé de l'emplacement des caméras actuelles ? Le Conseil et le Maire peuvent-ils demander de déplacer certaines caméras ou d'en ajouter d'autres ?**

L'implantation des caméras a été suggérée par le référent sûreté du Groupement de Gendarmerie d'Evreux à partir d'un diagnostic de sécurité. Bien évidemment, le référent

sûreté n'a pas manqué de travailler étroitement avec les élus et a pris en compte leurs attentes en matière de surveillance.

Le déplacement des caméras est possible sous réserve que les caméras aient été implantées dans un périmètre accordé par la Préfecture. Dans ce cas, une simple déclaration de déplacement est à envoyer à la préfecture pour information.

Si la caméra n'a pas été implantée dans un périmètre défini mais à un endroit désigné très précisément, le déplacement demeure possible sous réserve de formuler une demande de déplacement auprès de la Préfecture et d'avoir son accord. Dans cas, l'avis du référent sûreté sera sollicité de nouveau lors de la demande d'avis auprès de la commission départementale de vidéoprotection.

Pour ajouter d'autres caméras que celles définies dans les 5 périmètres, il convient de demander auprès des services de la Préfecture, une demande d'extension. Le référent sûreté devra établir un autre diagnostic de sécurité en concertation avec les élus de la commune, les agents de la police municipale pluri communale.

▪ **Pourriez-vous nous faire un "état des lieux" depuis leur installation ? Combien de tentatives de cambriolages, combien de cambriolages, combien de dégradations ou encore de violences comparées aux procédures en cours ou terminées grâce à l'usage des caméras ?**

Il faut savoir que l'installation d'un système de vidéoprotection a une vocation principale de dissuader les actes malveillants. Il est constaté que les faits graves en matière d'atteintes aux biens et aux personnes sont réduits sur la commune et eu égard aux chiffres nationaux. Aussi, il est constaté également que les victimes ne déposent pas plainte, ce qui influe sur les chiffres réels de la délinquance. Il ne fait aucun doute que les caméras ont un impact sur la baisse de la délinquance. Elles sont également des outils « facilitateurs » en matière de recherche de la vérité : ce qui permet d'augmenter le taux de résolution des enquêtes et d'identifier les auteurs d'infraction.

Le système de vidéoprotection est également utile pour le traitement de la délinquance à une échelle territoriale autre que la commune de Garennes. Les images de la vidéoprotection sont parfois utilisées pour investiguer sur d'autres faits commis dans les communes voisines, et réciproquement.

Quelques chiffres transmis par les services de la gendarmerie :

On constate une baisse significative des cambriolages sur la commune :

2020 : 7 cambriolages

2021 : 3 cambriolages

2022 : 1 cambriolage

Mme Nadine PAUL : Premièrement je te remercie d'avoir été aussi assidu dans tes réponses.

M. le Maire : On a vu la police, on ne pouvait pas répondre n'importe quoi.

Mme Nadine PAUL : C'est très bien même si personnellement ça ne change pas ma façon de penser sur l'argent qui est dépensé pour la police municipale à Garennes, on en a longtemps parlé, je ne vais pas y revenir. Je voulais néanmoins poser une question qui est de savoir qui décide ou qui a décidé de l'emplacement des caméras actuelles et dans la réponse il est indiqué que bien évidemment le référent sûreté n'a pas manqué de travailler étroitement avec les élus et a pris en compte leurs attentes en matière de surveillance. Quels élus ont été réunis pour choisir les emplacements ?

M. le Maire : Il y avait la commission, c'était sous l'autre mandat, j'en ai fait partie, Monsieur le Maire...

Mme Nadine PAUL : L'ensemble de la commission sécurité et des élus n'ont pas été réunis ?

M. le Maire : Si mais ça remonte. Ça a été échelonné au moins sur 2 à 3 ans.

Mme Nadine PAUL : Parce que j'ai fait partie des commissions de sécurité sur la vidéo protection, je n'ai jamais été questionnée sur l'emplacement des caméras.

M. le Maire : C'était sur l'ancien mandat. Quand vous êtes arrivés dans ce mandat, les choix étaient déjà faits au niveau de la gendarmerie.

Mme Nadine PAUL : On pourra publier ta réponse parce que nous avons des personnes qui nous ont demandé de poser cette question.

M. le Maire : Il n'y a pas de problème.

Mme Nadine PAUL : Ça veut donc dire qu'on peut demander à modifier, d'après ce que j'ai lu et avec l'accord de la préfecture, les emplacements à partir du moment où ça reste sur Garennes ?

M. le Maire : Oui, il faut qu'on fasse un autre programme avec le référent gendarmerie.

M. Jocelyn CHARRON : Dans la publication, il y a la position des caméras, je pense que ça n'intéresse personne.

Mme la secrétaire générale : C'est interdit, il ne faut pas les communiquer. Il faut donner le périmètre mais pas les emplacements précis. La publication est interdite néanmoins ça a déjà été publié mais c'est une erreur.

Mme Nadine PAUL : Ce n'est pas la première fois que c'est publié.

QUESTIONS ECRITES DE M. JEAN-FRANCOIS BOURGOIN

➤ **Formation des élus pour 2023. Les 8 formations de 2022 sont-elles reconduites ?**

Madame la secrétaire générale vous proposera des formations au titre de l'année 2023 après le vote du budget.

M. le Maire : Vous aurez un document avec les possibilités en fonction des actions sur lesquels vous voulez vous former.

M. Jean-François BOURGOIN : Je demande ça parce que tu te souviens en 2022, on avait eu 8 modules de formation à l'intérieur desquels on avait pu choisir, on n'était pas nombreux à avoir répondu mais c'est très intéressant comme formation et c'était pour dire de suite qu'on pouvait s'inscrire pour que les personnes le fassent pour qu'on soit au moins 5 parce que l'an dernier, on était 2.

M. le Maire : Je pense qu'il faut motiver les personnes. D'ailleurs la 2^e question va un peu dans le même sens.

➤ **Clarification des commissions éventuellement : réorganisation, avec une meilleure participation des volontaires**

M. le Maire : Oui il est regrettable que des personnes soient inscrites dans certaines commissions mais n'y viennent jamais mais nous ne pouvons pas sanctionner. Il s'agit de la motivation de chacun de venir ou pas. Sont-elles mal réparties ? On a essayé de trouver des horaires adéquats c'est-à-dire essayer de les maintenir vers 18h30, une fois que tout le monde a fini de travailler mais c'est regrettable, certains fois nous avons des commissions avec seulement présentes la moitié des personnes inscrites.

Mme Nadine PAUL : On va revenir à la discussion qu'on a eue la dernière fois, c'est-à-dire sommes-nous des élus qui nous sentons investis dans notre mandat ? Il faut que les personnes autour de la table se rappellent pourquoi elles ont mis leur nom sur une liste, il ne suffit pas de remplir une liste pour faire un conseil municipal, il faut être investi. En effet si des personnes n'ont pas du tout envie de s'investir et on le voit, j'ai des réflexions de personnes qui me demandent comment ça se fait que nous ayons toujours autant de procuration les soirs de conseil, comment ça se fait que systématiquement il y a des absents et heureusement qu'elles ne sont pas en commission alors qu'on devrait être entre 7 et 10 et on se retrouve à 3 voire 4. C'est la question du conseil municipal et de la moralité publique des personnes qui sont sur ces listes. Si on n'a pas le temps de venir à des commissions, on ne s'inscrit pas parce que ça ne sert à rien. C'est vraiment se moquer de la responsabilité qu'on a prise en se portant sur une liste pour être élu et pour représenter sa commune et travailler pour sa commune. On sait tous que c'est du bénévolat donc ça prend du temps, de l'énergie, beaucoup de choses mais il faut se sentir investi sinon c'est du factice.

M. Jean-François BOURGOIN : Je suis complètement d'accord avec toi mais ma question était sur le fond, c'est-à-dire si on veut que le conseil municipal se passe bien, il faut qu'il y ait un travail en commission en amont et si on ne travaille pas suffisamment en amont, le conseil part en vrille comme l'autre jour parce que c'est vrai qu'il y a des questions qu'on n'a pas besoin de poser en conseil, on doit les régler en commission. Cependant comme en commission – ce que dit Nadine est juste – il y a très peu de monde et que les personnes qui y viennent regardent leur montre pour tout de suite partir, c'est vrai que ça ne peut pas fonctionner. Je dis qu'il faut vraiment qu'on remette à plat les commissions et il y a des personnes qui n'ont peut-être plus envie de travailler avec d'autres, à ce moment-là elles peuvent se mettre dans d'autres commissions. C'est vrai qu'il faut remettre à plat les commissions si on veut que le conseil se passe bien sinon ça ne pourra jamais bien se passer si on ne travaille pas assez en commission. Il y a des commissions qui se passent bien.

M. le Maire : Je suis d'accord avec vous, moi aussi je souhaite une participation maximum en commission parce que ça ébauche plus facilement les sujets pour les discussions de conseil. S'il n'y a pas un bon nombre de personnes qui participent à ces commissions, c'est comme si on ne les faisait pas et on repart dans des discussions à n'en plus finir où on explique tout et on n'y arrive pas.

Mme Nadine PAUL : Peut-être que c'est ton rôle de faire en sorte que les personnes de l'équipe puissent venir plus souvent en commission, je pense que ton rôle est de fédérer les personnes à venir pour travailler. C'est toi le maire.

M. le Maire : Je sais, j'essaye de les voir.

Mme Nadine PAUL : Je voudrais juste revenir sur la question de Jean-François parce que je n'ai pas pu intervenir mais je voulais dire aux élus qui sont autour de la table, pour ceux qui ne savent pas, que depuis que vous êtes élus, vous avez un CPF élu, un compte personnel de formation qui vous permet d'accéder à des formations. Depuis qu'on a été élu, on a tous un CPF qui est abondé. Frank et moi avons vérifié, le nôtre est abondé de 700 €, ça veut dire que vous pouvez déjà suivre des formations indépendantes et je dis aux femmes qui sont autour de cette table, j'ai été contactée notamment pour suivre une formation sur les élues femmes de Normandie et via le CPF, on peut la suivre, elle est prise en charge. Il n'y a pas que les formations que la mairie peut nous proposer où on sait qu'on nous n'en proposera pas beaucoup, 1 ou 2 dans l'année. Par votre compte personnel de formation élu, qui n'a rien à voir avec le CPF qu'on a dans notre entreprise, ce CPF élu vous donne tous les ans un abondement, cette année nous en sommes à 700 €, ce qui permet de suivre une formation.

M. Jean-François BOURGOIN : Où je peux rebondir, Nadine, effectivement Jean-Pierre, tu en faisais partie, on a eu 4 stages de formation qui étaient vraiment de qualité, vraiment par des professionnels. Ce sont vraiment des stages de qualité, il faut que les personnes se sentent impliquées parce que c'est vraiment important.

M. le Maire : Ce sont les bases Il est certain que si on ne connaît pas ces bases-là, les formations sont indispensables.

M. Jean-François BOURGOIN : C'est complémentaire des commissions, ça va de pair. Qui dit formation, dit commission.

M. Daniel DOUARD : Ce que vous dites est tout à fait vrai, ce n'est pas pour dédouaner des conseillers municipaux, je sais bien que le problème des commissions se pose ici et dans beaucoup de communes, ce n'est pas unique à Garennes. Au sein de l'agglomération même, beaucoup de personnes se sont présentées pour être dans les commissions au point d'avoir trop de monde dans les commissions au démarrage (60 ou 70 personnes) et aujourd'hui on n'est pas 1/3 des personnes présentes.

M. Gilbert GENESTE : Est-il possible que soit demandé aux personnes des différentes commissions si elles veulent y rester ou pas ? Peut-être que certaines ne sont pas intéressées et ne viennent jamais. Il faudrait peut-être refaire un point sur chacune des commissions et que les personnes confirment qu'elles sont toujours intéressées.

M. le Maire : Le tableau qui existe actuellement et qui a été fait suite aux dernières élections, on peut le renvoyer aux personnes pour qu'elles confirment ou infirment leur intérêt ou changer de commission.

M. Thierry MARTIN : Je pense que pour bien travailler dans une commission, il ne faut pas être trop nombreux.

Mme Nadine PAUL : Je suis entièrement d'accord avec toi et c'est pour ça que je demande des groupes de travail à chaque fois. D'ailleurs je redemande ce soir la création d'un groupe de suivis des travaux du terrain de football pour qu'on soit derrière, qu'on puisse voir avec l'entreprise si ça avance ou pas, qu'on puisse suivre quand il y a un problème de commande ou de livraison de matériel pour le terrain de foot et ça, ce n'est pas la commission qui va le faire mais un vrai groupe de travail de suivi des travaux du terrain de foot uniquement. Au-delà de ça, je pense que les personnes qui ne viennent pas depuis plus d'un an en commission, ce n'est pas la peine de les remettre. À un moment, si elles ne sont pas là depuis plus d'un an en commission, c'est qu'elles ne veulent vraiment pas y participer, il n'y a pas de raison.

M. Daniel DOUARD : Je ne pense pas que la règle est dans ce sens-là. Les personnes choisissent d'y être et après elles viennent ou pas, malheureusement c'est le cas à l'Agglo, dans les communes, c'est dommage.

Mme Nadine PAUL : Mais là, on a un petit conseil municipal, quand on est sur une grosse structure, c'est moins grave.

M. Daniel DOUARD : Ce n'est pas moins grave parce qu'on est obligé de garder les axes de travail également. Au sein de la mobilité dont je m'occupe, on est obligé de faire un groupe de travail parce qu'à la commission c'est vrai qu'on ne peut pas avancer parce qu'on parle de tout, de plein de choses et on n'avance pas beaucoup. Les groupes de travail sont beaucoup plus intéressants, on arrive à proposer ensuite à la commission qui entérine, refuse ou amende ce qu'on fait, on avance beaucoup mieux comme ça. Plusieurs de mes collègues ont utilisé la même méthode que moi. À côté de ça, concernant les membres des commissions, je pense que c'est difficile dans la règle du jeu de demander de se retirer.

Mme Nadine PAUL : On ne demande pas de se retirer, il faudrait prendre en considération si la personne peut se réinscrire et bien mentionner que ça fait plus d'un an qu'elle ne va pas aux autres.

M. Daniel DOUARD : Il n'y a pas de réinscription quand tu demandes à faire partie d'une commission. Ceux qui veulent entrer dans une commission ont le temps et le pouvoir de le faire n'importe quand, on peut entrer dans une commission n'importe quand.

Mme la SG : On peut également s'en retirer n'importe quand.

Mme Nadine PAUL : Jean-Pierre disait qu'il allait renvoyer un tableau pour se remettre dans les commissions souhaitées.

M. Daniel DOUARD : Oui mais ceux qui y sont et qui ne veulent pas se retirer, tu ne peux pas leur demander de se retirer.

Mme Nadine PAUL : On ne fait donc pas le tableau alors ?

M. Daniel DOUARD : C'est difficile. Ceux qui veulent entrer dans les commissions pour travailler peuvent toujours le faire.

Mme Nadine PAUL : Tout le monde sait qu'on peut tous entrer dans n'importe quelle commission.

M. Daniel DOUARD : Tu voudrais que ceux qui ne viennent pas soient retirés de la commission ?

Mme Nadine PAUL : La question de Gilbert et la proposition de Jean-Pierre, c'était de refaire passer un tableau pour se réinscrire dans les commissions. J'ai mal compris ?

Mme la SG : Non, c'est possible.

Mme Nadine PAUL : Donc si par exemple quelqu'un est dans une commission mais n'y vient jamais, s'il ne se réinscrit pas, il ne fait plus partie de la commission.

M. Gilbert GENESTE : Voilà et il pourra aller ailleurs.

M. le Maire : Voilà mais on ne peut pas forcer la personne à sortir.

Mme Nadine PAUL : On ne la force pas à sortir mais on fait un tableau pour lui demander si elle se réinscrit ou pas.

M. le Maire : On va envoyer ça, on va essayer d'actualiser les choses.

M. Jean-François BOURGOIN : Parce qu'en fait ça évitera l'ambiguïté des auditeurs, on ne sait pas qui est auditeur, qui est titulaire. Je pense qu'il faut que les commissions soient validées par le conseil.

M. le Maire : On les validera au prochain conseil.

Mme la SG : Pas les membres des commissions, juste leur teneur.

M. le Maire : Le conseil n'a pas validé les personnes qui se sont inscrites.

M. Gilbert GENESTE : Néanmoins les groupes de travail sont plus faciles pour travailler.

N° 11 – QUESTIONS ORALES

M. Daniel DOUARD : Je n'ai rien de spécial à dire à part ce que j'ai déjà dit.

Mme Martine LEPETIT : Malgré la prochaine grève qui aura lieu mardi, le service de cantine sera assuré sans problème dans les écoles.

M. Jean-François BOURGOIN : Ceux qui, comme moi, ont reçu leur facture Enedis, ils nous ont crédités le 16 novembre.

Mme Martine LEPETIT : De combien ?

M. Jean-François BOURGOIN : Pour ma part, ça représente 10 %, 72 €.

Mme Martine LEPETIT : 72, c'était un forfait, j'ai eu 72 € aussi. Et sur la première coupure, une quarantaine d'euros.

M. Jocelyn CHARRON : Ils précisent que c'est la coupure parce que moi, je n'ai pas compris ?

M. Jean-François BOURGOIN : Quand on a eu les pannes d'EDF, on avait demandé, avec Martine, comment être remboursés.

M. le Maire : C'est la première fois qu'on en entend parler.

Mme Martine LEPETIT : Finalement pour les 2 coupures, ça a fait 100 €.

M. Jean-François BOURGOIN : Je voudrais revenir sur le rejet de l'assainissement de La Couture parce qu'on va bientôt arriver en période d'eau basse et il y a toujours ce projet.

M. le Maire : On est déjà en eau basse.

M. Jean-François BOURGOIN : L'été, ça fouette un peu.

M. le Maire : Je l'ai remonté au syndicat de rivière, à l'Agglo avec la compétence assainissement et il n'y a toujours rien de fait. À la rivière, on y va lundi prochain, je vais remonter cette affaire plus le bois en face, c'est innommable comment ils ont réparé tout ça et dès qu'il y aura une commission assainissement, j'en reparlerai. C'est vrai qu'ils n'ont rien fait.

M. Jean-François BOURGOIN : Parce qu'en plus Thierry a téléphoné aux gardes de la rivière pour le mur qui s'est effondré, effectivement il y a une érosion des berges et maintenant les arbres vont tomber les uns après les autres. Cette île leur appartient, c'est à eux de le faire.

M. le Maire : C'est quand même un constat, tout le monde commence à voir que les effets climatiques commencent à faire des choses pas très agréables. Sur le cours de l'Eure, elle n'a pas remonté de l'hiver, on n'est pas comment on était mais pas loin, c'est-à-dire avant d'attaquer une période encore plus sèche qui va arriver. On peut être inquiet, je suis d'accord avec toi, je pense que je vais le remonter aux 2 instances, c'est-à-dire au syndicat de rivière et au service de l'assainissement de l'Agglo parce que si on ne fait rien, on voit le mur qui est tombé dans la rivière et on va en avoir d'autres. On va avoir des arbres qui vont se déraciner...

M. Jean-François BOURGOIN : C'est vrai, l'érosion déracine des arbres.

M. le Maire : Ces affaires deviennent de plus en plus compliquées.

M. Gilbert GENESTE : Par contre je suis en train de faire des puisards, on creuse à 3 m sur un terrain rehaussé et on est dans l'eau, dans la nappe.

M. le Maire : Il faut différencier, tu fais bien de le dire, ce qui est nappe en dehors du cours d'eau, qui n'est pas basse, on est même surpris mais la rivière ne remonte pas. Pourquoi ? Parce qu'on n'a pas de pluie assez conséquente de la source à chez nous. C'est vrai que c'est inquiétant. On va certainement avoir des restrictions d'eau, je pense qu'il va y avoir un arrêté préfectoral qui va nous serrer un peu la vis. Pour moi, d'après ce que je vis avec le syndicat d'eau, il ne faut pas être trop inquiet pour la distribution de l'eau potable, on est sur la nappe du Bassin parisien et vous avez qu'on tape dans la craie spongieuse là où il y a de l'eau

potable mais les cours d'eau, je suis sûr qu'on va vers des situations qui ne vont pas être agréables.

M. Jean-François BOURGOIN : Tu devais voir sur quoi on allait s'orienter entre « voisins vigilants », « participation citoyenne », définir les quartiers à couvrir et le rôle des référents. Il faut qu'on avance.

M. le Maire : J'ai fait cette demande parce qu'on est encore obligé de passer par la gendarmerie. Le référent gendarme de chez nous m'a dit qu'on va nous réunir mais pas avant la fin du printemps, c'est-à-dire avril ou mai. C'est une réforme qui est en train d'être revue parce qu'il y a eu beaucoup de changements à la gendarmerie.

M. Jean-François BOURGOIN : Parce que Paola avait dit que la gendarmerie ne s'occupe que de Participation Citoyenne et on hésitait entre Voisins Vigilants qui est plus accrocheur mais la gendarmerie ne s'occupe que de Participation Citoyenne.

Mme la SG : C'est vrai, ce n'est pas la même chose.

M. le Maire : On verra avec eux.

M. Jean-François BOURGOIN : Parce que Voisins Vigilants qui était payant avant, maintenant c'est gratuit.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : Où en est le dossier du pavillon, rue du Dr Delasiauve ?

M. le Maire : On n'a pas de projet pour le moment sauf qu'on entretient pour éviter que les voisins soient envahis par les ronces. Je ne sais pas du tout ce qu'on peut en faire.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : Ça appartient à la commune maintenant ?

M. le Maire : Toujours pas, c'est dans les domaines. Si on ne donne pas un projet bien structuré, on ne l'aura pas, il faut savoir ce qu'on veut en faire.

Mme Nadine PAUL : Je rebondis sur ce que disait Jeanine parce que ça fait quand même 2 ans qu'on parle de cette maison et qu'il y avait un laps de temps pour que ça revienne parce que là du coup, l'entretien, c'est aux frais de la commune ? La famille ne paye pas ?

M. le Maire : C'est une maison sans propriétaire.

Mme Nadine PAUL : On peut donc l'acquérir plus rapidement ?

M. le Maire : À condition qu'on présente un projet.

Mme Nadine PAUL : Parce que la dernière fois qu'on en a parlé, il y a plus d'un an, tu nous avais dit qu'il fallait qu'on puisse prouver qu'il n'y avait pas de descendants.

M. le Maire : Je pense qu'on a trouvé, il n'y a pas de propriétaire.

Mme Nadine PAUL : Donc la nouvelle étape est qu'il faut un projet ?

M. le Maire : Oui.

Mme Nadine PAUL : Il serait bon de le savoir, on peut trouver un projet, on a des choses à faire à Garennes notamment pour les jeunes. On cherche désespérément quelque chose pour les jeunes.

Je rebondis sur ce que dit Jean-François, j'en ai déjà parlé au dernier conseil, je le redis, je pense qu'il faut d'urgence se réunir pour changer la commission communication parce qu'il y a des choses qui ne vont pas sur le site de Garennes, on l'a dit et redit. Ce n'est pas du tout pour mettre en cause le personnel de la mairie de Garennes pour qui j'ai beaucoup de respect mais tout le monde ne peut pas tout faire et tout le monde ne peut pas tout vérifier. Je pense qu'il faut des yeux différents de ceux qui sont sur les sites et les écrans pour vérifier ce qui est écrit. Sur le site de la mairie, il est assez embêtant que soient indiquées des choses fausses et que ce site ne soit pas à jour notamment les commissions qui ne sont pas à jour, il y a toujours Anne-Marie BLERVAQUES en vice-présidente de la commission du personnel, il y a plein de commissions où il manque les vice-présidents. Sur le groupe du Moulin, il manque les personnes qui sont rentrées récemment, il faudrait vraiment revoir ça. Sur le bulletin municipal, il manque également l'erratum me concernant, je ne comprends pas qu'il n'y soit pas.

C'est en ça que j'appuie – Paola est là donc je vais lui dire dans les yeux – ce n'est pas du tout contre vous, contre aucune des 3 mais je pense qu'il faut revoir cette commission. De toute façon les personnes ne participent plus à cette commission, l'autre fois nous n'étions que des auditeurs, il n'y avait que vous comme titulaires, le maire et les adjoints. C'est vraiment important, la dernière fois au conseil tu m'as dit « oui, j'entends, je vais voir » donc ce soir je te redemande instamment de revoir cette commission. C'est urgent. Un bulletin va bientôt devoir se faire, comment va-t-il être fait, par qui ?

Dans le bulletin justement, j'ai une question sur ce que vous avez mis page 8 concernant les aboiements de chiens et l'égagement des arbres et des arbustes. En fait la question sur les aboiements de chiens revient sans arrêt, c'est-à-dire que des endroits où les chiens aboient constamment, constamment, constamment, après avoir échangé avec les propriétaires, après avoir mis des mots dans la boîte aux lettres, quelle est la réponse ? Appeler la police municipale ? Ils vont se déplacer pour ça ?

M. le Maire : Oui.

Mme Nadine PAUL : Il n'y a pas d'autres moyens, la mairie ne peut-elle pas intervenir pour aller voir les propriétaires ?

M. le Maire : Normalement c'est la police municipale. Quand ça ne se passe pas très bien, j'y vais, c'est vraiment une chose pas facile.

Mme Nadine PAUL : Je pensais qu'avant d'appeler la police municipale, comme ce sont des endroits très précis qui sont répétés depuis des mois et des mois, est-ce que le maire ne peut pas passer voir les propriétaires ?

M. le Maire : J'en vois quelques-uns, si on me le signale, j'y vais.

Mme Nadine PAUL : Comme c'est écrit que le propriétaire du chien peut, selon la gravité du trouble, se voir infliger plusieurs types de sanctions...

M. le Maire : C'est vraiment la police municipale qui va donner une amende.

Mme Nadine PAUL : Donc on peut appeler la police municipale plusieurs fois de suite pour qu'elle vienne constater ?

M. le Maire : Bien sûr.

Mme Nadine PAUL : Sur l'élagage des arbres et des arbustes, vous avez écrit que chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et de tailler ses arbustes et ses haies lorsqu'ils sont en bordure de voie publique et privée. Il est également indiqué qu'un riverain qui planterait et laisserait croître des haies ou des arbres à moins de 2 m de la route sans autorisation s'expose à une amende.

À Garennes, comment ça se passe ? Je crois que c'est écrit, le maire peut contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de le faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner les travaux d'élagage. Je voudrais savoir la jonction, à partir de quand ça part ? Quand est-ce que la mise en demeure est faite ? Ça prend combien de temps ?

M. le Maire : En gros c'est sur 2 mois.

Mme Nadine PAUL : Est-ce qu'à Garennes, il y a un registre avec les dossiers en cours ? Certaines personnes reçoivent très rapidement leur lettre ou injonction quand d'autres les reçoivent beaucoup moins rapidement.

M. le Maire : Certains ne veulent pas les recevoir.

Mme Nadine PAUL : Normalement tu peux faire faire l'élagage.

M. le Maire : Ce qu'on a lancé à certains endroits, on a lancé des procédures en ce sens.

Mme Nadine PAUL : Est-ce qu'il y a un endroit, à la mairie, où on peut consulter ?

M. le Maire : Les courriers, il n'y a pas de registre mais il y a des courriers.

Mme Nadine PAUL : Est-ce qu'il n'y a pas moyen de connaître où ça a été demandé, où c'est en cours et où ça va être fait ?

M. le Maire : Oui.

Mme Nadine PAUL : Est-ce que c'est confidentiel ou est-ce que chaque Garennais a le droit de demander ?

Mme la SG : C'est confidentiel.

Mme Nadine PAUL : Juste les élus ont le droit de le voir ?

M. le Maire : Les élus à l'endroit où ça se passe.

Mme Nadine PAUL : On peut donc prendre rendez-vous ?

M. le Maire : Il n'y a pas de problème.

Mme Nadine PAUL : Comme j'ai une procuration, je peux poser 4 questions. Que se passe-t-il quand un permis de construire est abandonné ? La mairie octroie des permis de construire, la maison commence à se construire mais est abandonnée, le chantier ne se finit pas. Je pense que tu sais de quoi je parle, la personne m'a contactée en me disant qu'elle t'avait contacté.

Pour que les gens sachent ce qui se passe, ce sont des gens qui ont un terrain, une maison, devant leur nez s'est montée une maison qui est abandonnée depuis un certain temps.

M. le Maire : C'est-à-dire que ça ne se finit pas, personne ne répond.

Mme Nadine PAUL : Ils ont également des monticules de terre devant leur nez, non seulement c'est désagréable de voir ça devant son nez mais en plus de ça, s'ils veulent revendre, c'est compliqué.

M. le Maire : C'est vrai que ça ne donne pas de valeur environnementale.

Mme Nadine PAUL : En fait je voudrais que tu nous dises, puisque c'est le maire qui donne le permis de construire, lorsqu'il n'est pas fait, est-ce qu'il est caduc ? Comment ça se passe ? Si rien ne se passe pendant 3 ans, est-ce que les gens peuvent recommencer la 4^e année ?

M. le Maire : Non, on envoie un recommandé.

Mme la SG : Si au bout de 3 ans ils n'ont rien fait, le permis est caduc.

M. le Maire : Mais il y a quelque chose qui est fait.

Mme la SG : On relance le propriétaire, je vous propose pour la prochaine fois de vous faire une procédure sur les permis de construire, y compris quand ils sont abandonnés.

Mme Nadine PAUL : D'accord parce que la question était de savoir si au bout de 3 ans rien n'est fait, est-ce que les gens peuvent entamer une procédure ? Elle serait alors contre qui ?

Mme la SG : Les voisins peuvent avoir un recours au contentieux.

Mme Nadine PAUL : Contre qui ?

Mme la SG : Contre la personne. Je vous propose de tout mettre par écrit.

M. le Maire : Il y a également des procédures pour retirer le permis de construire.

Mme Nadine PAUL : Du coup une fois que le permis de construire est octroyé par le maire, ce dernier n'a aucune responsabilité après quant à ce qu'il en devient ?

M. le Maire : C'est-à-dire qu'on relance s'il ne se passe rien. Ce n'est pas facile avec certains, comme le cas dont tu parles, parce que ça ne répond pas à nos sollicitations.

Mme Nadine PAUL : Si ça ne répond pas aux sollicitations, ton rôle s'arrête néanmoins là ?

M. le Maire : Pour le moment, oui. Peut-être que la personne voisine va faire un contentieux.

Mme la SG : Nous pouvons également en faire un.

Mme Nadine PAUL : La question est de savoir si la mairie peut faire quelque chose ou pas.

M. le Maire : Je pense que oui.

Mme Nadine PAUL : Ce n'est pas une question mais on a eu beaucoup de réflexions sur les problèmes de transport pendant les travaux de la semaine dernière. Beaucoup de personnes n'ont pas compris d'avoir des informations qui ne correspondaient pas à ce qui se passait, de ne pas être informées des endroits où les enfants ont été lâchés, etc. et il y a beaucoup de gens qui ne comprennent pas de ne pas avoir eu d'infos à ce niveau.

M. le Maire : La mairie a communiqué pour le départ des travaux et après c'est venu se greffer. Quand on nous a donné, j'ai rouvert les trucs parce qu'on allait vers des choses pratiquement ingérables.

Mme Nadine PAUL : Pendant 48 heures ça a été assez ingérable.

M. le Maire : Voilà donc pour le reste de la semaine avant les vacances scolaires, j'ai rouvert le fait de pouvoir passer quand même. On a donc toléré que les cars passent même aux endroits des travaux avec une certaine précaution bien sûr. Normalement les transports scolaires ne sont pas de notre compétence mais j'ai essayé que ça s'arrange du mieux possible parce qu'on a découvert un certain nombre de lignes qui passent par là. À certains endroits il passe 4 cars le matin et le soir, ça fait drôle.

Mme Nadine PAUL : Ce sont les chauffeurs qui donnaient des informations aux enfants qui prévenaient leurs parents.

M. Daniel DOUARD : Une partie de la réponse a été faite par Jean-Pierre. La grosse difficulté a été le premier jour des travaux où effectivement le service de l'EPN, qui était averti des travaux, a dû prévenir les cars. Les chauffeurs de car disent « si on ne peut pas passer, on a plus de temps, de délais de transport, ce qui ne permet plus l'enchaînement ». Résultat, ça faisait un quart d'heure de plus parce qu'il aurait fallu qu'ils passent non pas par la rue de Villeneuve mais par la route de La Couture. Le chauffeur de car a dit qu'il ne pouvait pas faire demi-tour en venant de Villeneuve. C'est remonté en disant qu'il pouvait faire demi-tour, j'ai dit qu'il pouvait faire au puits du bois mais il y avait une difficulté pour le chauffeur, le transporteur s'est déplacé lui-même parce que le chauffeur avait donné des informations qu'il allait abîmer le car s'il passait en tournant, c'était assez cocasse comme histoire, je me suis également déplacé. Les parents avaient reçu une lettre le matin en disant qu'ils seront pris mais pas déposés le soir.

J'ai donc dit que ça n'allait pas se passer comme ça mais effectivement la première journée a été très tendue. Ils sont quand même venus les déposer en faisant le tour mais la 2^e journée, le lendemain n'était pas mieux parce qu'il a fallu discuter comme tu l'as fait avec le service pour qu'il laisse passer les cars mais il n'y avait pas qu'un seul car, il y avait aussi des cars de collègues, du lycée ou d'autres qui viennent d'ailleurs. Il y a 4 cars.

Mme Nadine PAUL : J'ai été sollicitée tous les jours sauf vendredi sur le sujet. Lundi, mardi, mercredi, jeudi, il y a eu des problèmes sur une semaine de travaux.

M. le Maire : Ils ne travaillent pas le vendredi.

Mme Nadine PAUL : Voilà pourquoi.

M. le Maire : Dès jeudi, ils avaient le droit de passer.

Mme Nadine PAUL : C'est pour ça que je ne te mets pas en cause, loin de là, je disais juste qu'il faut en parler parce que c'est bien que les gens entendent et sachent.

M. Daniel DOUARD : Tous les parents concernés ont reçu des mails venant de l'EPN.

Mme Nadine PAUL : Mais pas à temps.

M. Daniel DOUARD : Si mais pas le premier jour, tous les autres jours suivants. Le problème qu'on a vécu était un problème d'enchaînement parce que de faire demi-tour faisait perdre un quart d'heure au car.

Mme Nadine PAUL : Je terminerai juste en disant merci d'avoir fait ce qu'on avait demandé au chemin de La Couture, la bande stop jusqu'au bout sauf qu'hier, que s'est-il passé ? Hier, il y avait les travaux donc que s'est-il passé ? La bande est coupée. On recommence les mêmes erreurs.

M. le Maire : Elle sera refaite.

Mme Nadine PAUL : Il faut que les gens comprennent qu'on fait faire des marquages au sol, quand c'est fait au bout de mois et de mois, 48 heures après des travaux arrivent et tout est défait.

M. le Maire : Ça sera refait quand on va refaire toute la signalisation.

Mme Nadine PAUL : Ce n'est vraiment pas de chance. 24 heures avant, c'est fait et le lendemain, c'est défait. C'est vraiment de l'argent foutu en l'air.

M. Daniel DOUARD : C'est tout à fait vrai, on en est conscient et vraiment désolé de cette affaire. Puisque tu parles de ces travaux, la suite est en cours pour le Bel Air, pour le Chemin du Poirier Rousseau, les stops, tout est commandé, tout est attendu. Les arrêtés sont faits par Paola, toute la demande est faite auprès de l'EPN et on va surveiller ça attentivement.

Mme Nadine PAUL : En espérant que les stops ne soient pas effacés le lendemain.

M. Franck FERREIRA : Où en sommes-nous pour la rue du Dr Roux ?

M. le Maire : Ça n'a pas bougé malheureusement.

M. Gilbert LETENNEUR : Jean-Pierre, il y a le cordon du montage.

Mme Nadine PAUL : Oui, il y a les détecteurs au sol et aériens qui ont été posés hier. On suppose que c'est pour le comptage alors que tout le monde nous parle de radar.

M. le Maire : Pourtant je suis passé cet après-midi et je n'ai rien vu.

Mme Nadine PAUL : C'était hier, tu n'as pas bien regardé ou tu roulais trop vite.

M. le Maire : Ça ne m'a rien affiché.

Mme Nadine PAUL : Je te rappelle que c'est 50.

M. le Maire : Oui.

Mme Nadine PAUL : Les gens parlent de radar mais je pense que ce sont des compteurs.

M. le Maire : C'est un compteur avec une estimation...

Mme Nadine PAUL : C'est pour compter les voitures qui passent.

M. le Maire : Les voitures...

M. Daniel DOUARD : La vitesse aussi.

M. le Maire : On ne vise pas quelqu'un, c'est-à-dire qu'il va y avoir 30 véhicules qui passent tel jour, tant à 50, tant à 70, voilà. Je ne sais pas s'ils l'ont fait hier parce qu'il y avait réunion de conseil ce soir.

Mme Nadine PAUL : Je pensais que c'était toi.

M. le Maire : Il y a longtemps qu'on le réclame, dès qu'on les voyait, on réclamait et ils ne nous le disent même pas.

M. Franck FERREIRA : Chemin de la tranchée, avez-vous des nouvelles ?

M. le Maire : À la réunion qu'on a eue avec eux, ils nous ont promis que ça devait se faire sur avril ou mai, rien n'est perdu.

M. Franck FERREIRA : Il n'y avait pas de mois bien précis ? On nous pose des questions.

M. le Maire : Je ne peux pas affirmer la date exacte.

M. Daniel DOUARD : Je pense que tu vas le voir rapidement, j'ai pu entendre des bruits de couloir, je ne suis pas à la voirie bien que je pose quand même des questions là-bas pour savoir si ça marche, si ça va avancer et puis on m'a dit que quand on verra les traces marquées au sol, c'est que le commencement ne sera pas loin.

M. Franck FERREIRA : C'est ce qu'ils avaient dit déjà la dernière fois.

Mme Nadine PAUL : C'est quoi les travaux qui ont commencé hier route de l'obélisque ?

M. le Maire : C'est un branchement d'électricité ou de téléphone, ils ont traversé la route. C'est une demande de téléphone.

M. Gilbert GENESTE : Quid de la fibre ? Parce que moi, je ne l'ai pas.

Mme la SG : Je te rassure, à la mairie on ne l'a pas non plus.

M. Gilbert GENESTE : Et c'est pour quand ?

M. le Maire : On nous dit que tout Garennes peut y prétendre.

M. Gilbert GENESTE : Ils ne l'ont pas passée, il n'y en a pas chez moi.

M. le Maire : Il y en a dans toutes les rues, dans toutes les rues c'est passé mais ce n'est peut-être pas branché.

Mme la SG : Je vais regarder.

M. Thierry MARTIN : Jean-Pierre, certains voudraient que tu parles des vestiaires du stade.

M. le Maire : J'ai vu avec le président, la semaine prochaine vous aurez des nouvelles.

M. Gilbert LETENNEUR : Ils sont très sales.

M. le Maire : Je peux te le dire, j'ai vu le président, le vestiaire est innommable, incroyable, le bazar qu'il y a. C'est sale. Les vestiaires, les poubelles, tout ça, j'ai vu le président, je lui ai donné toute la semaine. Je le vois dès lundi prochain pour savoir ce qui se passe.

M. Jean-François BOURGOIN : Jean-Pierre, au niveau sécurité aussi, il y a une armoire devant le compteur électrique.

M. le Maire : Je suis d'accord.

M. Franck FERREIRA : Les compteurs, où ça ?

Mme Martine LEPETIT : Dans la buvette.

M. Franck FERREIRA : Le truc réfrigéré ?

M. le Maire : Oui. S'il n'y a pas d'avancement la semaine prochaine, vous en entendrez parler.

M. Franck FERREIRA : On va regarder, on va voir.

M. le Maire : C'est impensable de voir un état pareil.

M. Jocelyn CHARRON : Un sujet me revient, plusieurs lundis matin, en passant sur la route de Bueil, il y a le dépôt de produits toxiques et en fait j'ai constaté que les camions ne pouvaient pas rentrer, c'est un peu l'organisation de l'entreprise mais on peut en parler, les semi-remorques ne pouvaient pas rentrer et les semis étaient donc le long de la route en train d'attendre. Quand on se présente et qu'on arrive dans Bueil ou qu'on en sort, c'est un peu déroutant et limite dangereux. J'ai même pu constater qu'un a dû se mettre dans le fossé, il a dû s'enliser.

M. le Maire : Il a fallu quelques heures pour le dégager.

M. Jocelyn CHARRON : Je ne sais pas si l'entreprise peut s'organiser pour que les camions puissent rentrer plutôt que d'attendre dehors.

M. le Maire : C'est le lundi ?

M. Jocelyn CHARRON : J'ai constaté les lundis, oui, le matin. Quelquefois il y a eu 3 camions garés.

M. le Maire : Si la cour n'est pas ouverte... il n'est pas possible de stationner 3 camions comme ça sur la route.

M. Jocelyn CHARRON : Il y a un souci d'organisation.

M. le Maire : On va passer un mot à la direction de l'entreprise. C'est sûr que 3 camions le long de la route, c'est très dangereux surtout s'ils ne sont pas tous du même côté. Je vais aller voir la direction pour qu'ils assurent une ouverture surtout le lundi matin.

La prochaine séance du Conseil Municipal est programmée le **vendredi 14 avril 2023**.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

La secrétaire de séance,
Martine LEPETIT



Le Maire,
Jean-Pierre GATINE

